

Motion

Renouvellement des contrats à durée déterminée /loi Sauvadet

La section 31 du comité national, lors de la session d'automne 2012, souhaite attirer l'attention de la direction du CNRS sur la situation des agents non titulaires de la recherche et sur les problèmes que rencontrent les équipes de recherche pour le renouvellement des contrats à durée déterminée de ces agents en raison des dispositions de la loi Sauvadet.

Consciente que c'est une loi qui concerne d'autres secteurs de la fonction publique, la section demande par cette motion à la direction du CNRS de prendre en compte la spécificité du secteur de la recherche scientifique.

Par ailleurs, la section souhaite que la direction informe la communauté qu'un processus d'évaluation des dossiers des contrats à durée déterminée, sur critères scientifiques, est mis en place par le CNRS pour les renouvellements de CDD au delà de 3 ans.

Bruno MAUREILLE
Président de la section 31

Motion adoptée le 30/11/2012
12 votants : 11 oui, 1 abstention, 0 non

Destinataires :

- Monsieur Alain Fuchs, Président du CNRS
- Madame Françoise Gaill, Directrice l'INEE
- Madame Stéphanie Thiébault, Directrice-adjointe de l'INEE
- Monsieur Robert Chenorkian, DAS INEE
- Monsieur Patrice Bourdelais, Directeur de l'INSHS
- Madame Françoise Le Mort, Directrice-adjointe de l'INSHS
- Monsieur Yann Boursiac, représentant du Collectif des Précaires de la Recherche